

membre de la Chambre ne peut se lever et dire que ce n'est pas important. Le genre d'allégations portées contre ces conseillers privés est très grave, assurément. Il est très malséant, à mon avis, que le ministre porte cette accusation.

L'attitude du parti libéral à l'égard de ces accusations est des plus injustes. Je suis certain, si je laissais entendre que des gens sont coupables d'adultère dans le parti libéral et que cela provoquait une levée de boucliers, que certains députés d'en face ne penseraient pas que la bonne façon de régler le problème serait d'instituer une enquête où tous les députés seraient convoqués à témoigner.

Pendant, ils prennent apparemment parti pour le ministre de la Justice et pour la manière dont il traite cette affaire. Le ministre fait des accusations contre des députés et, lorsqu'on proteste légitimement contre ces accusations et qu'on demande d'apporter des preuves, les députés d'en face réclament une enquête. Je conseille aux députés de réfléchir sincèrement et honnêtement à cette affaire. A mon avis, il y a deux points différents et séparés dans cette affaire. L'enquête à mener sur la conduite de cette affaire est une chose; mais les allégations et insinuations faites contre la personne et la réputation des députés en est une autre, séparée et distincte.

J'invite le premier ministre à se lever et à répondre, ou à proposer à la Chambre, puisqu'il semble si désireux d'avoir une enquête, comment il traiterait la partie secrète de la question. Je suis quelque peu étonné, en réalité, que le gouvernement soit maintenant

tellement désireux, anxieux, et empressé d'enquêter. Je suppose qu'il est anxieux en raison de l'atteinte à la sécurité. Le ministre de la Justice occupe son siège et ne dit mot. Tout indique qu'il s'agit d'une affaire dont il a entendu parler il y a deux ou trois ans, peut-être vaguement, impliquant la sécurité nationale, et qu'il soulève, maintenant, de cette façon obscure.

Monsieur l'Orateur, évidemment, la question de privilège se pose pour toute la Chambre, étant donné la façon dont le ministre de la Justice s'acquitte de ses fonctions en ce qui concerne la sécurité du pays. Si la sécurité est en danger, et si le ministre disposait de ces renseignements depuis deux ou trois ans, il devrait démissionner pour avoir négligé son devoir au point de ne pas révéler la chose auparavant. Le premier ministre ou le ministre de la Justice n'ont fourni aucune raison de ne faire cette révélation qu'à présent. Si le cas était grave, pourquoi l'avoir laissé sommeiller pendant tout ce temps? Pourrions-nous obtenir une réponse?

Il semble que ce ministre et le parti d'en face adoptent l'attitude que j'avais cru fort bien décrire en mentionnant qu'en cas où il faudrait, pour moi ou pour d'autres, prétendre que quelqu'un de là-bas était adultère, la meilleure façon d'enquêter serait de faire témoigner tous les membres du parti devant une commission d'enquête pour le vérifier.

**Une voix:** Il est six heures.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)